

# Programme de Développement concerté de l'Administration Numérique Territoriale

« Essaimage, mutualisation, standardisation, clés de la réussite »

11ème édition du colloque  
Territoires et Réseaux  
d'Initiative Publique  
AVICCA

24 novembre 2015



## 4 principes directeurs pour développer l'Administration numérique territoriale

### a. Une gouvernance partagée entre l'Etat et les territoires

La gouvernance s'appuie sur une concertation au sein de l'Instance Nationale Partenariale (INP) et de l'instance du Dialogue National des Territoires (DNT). Les décisions sont prises à l'issue d'un processus validé conjointement par l'Etat et les collectivités.

### b. Une efficience administrative collective (simplification – « Dites-le nous une fois » et modernisation – Services Publics « as a Platform »)

L'efficience administrative collective ne peut s'obtenir que par application par défaut du principe de mutualisation et de capitalisation à l'échelon européen, national ou local. Seuls ces principes peuvent nous assurer un respect des standards en matière d'interopérabilité et de sécurité, de gagner en productivité et d'innover pour gagner en valeur ajoutée.

### c. Une relation unifiée de l'Usager au service public

La relation unifiée de l'Usager au service public ne peut s'obtenir qu'en adoptant une nouvelle conception des services publics numériques fondée sur l'écoute et les besoins des usagers. Elle se fonde sur la définition de formats pivots, la mise à disposition de services transverses, l'échange de données entre administrations et repose sur des systèmes d'informations ouverts et interopérables.

### d. Une évaluation systématique, continue et collective des projets d'administration numérique conduits par les ministères et les collectivités

L'évaluation des projets d'administration numérique conduits par les ministères et les collectivités implique de conduire systématiquement des études d'impacts stratégiques et financières sur la base d'une méthode concertée et commune aux collectivités et à l'Etat. Elle impose de définir des modèles économiques acceptables et acceptés par tous en tenant compte du secteur concurrentiel.

## 4 axes stratégiques identifiés et déclinés en recommandations

**Axe 1** Efficience des relations inter-administratives

Unification et simplification de la relation des administrations avec leurs usagers

**Axe 2**

**Axe 3**

Simplification et sécurisation de l'administration de la preuve et gestion du patrimoine immatériel

Développement de l'écosystème numérique des territoires

**Axe 4**

## Vision d'ensemble des recommandations par axe stratégique

Axe 1	<p><b>RECOMMANDATION 1</b> : Simplifier les modes d'échanges, entre les collectivités et l'Etat, ainsi que les mécanismes d'identification et d'authentification des agents et des élus en s'appuyant sur des annuaires et bases tiers partagés</p> <hr/> <p><b>RECOMMANDATION 2</b> : Supprimer les obstacles à la transmission de certains actes au contrôle de légalité</p>
Axe 2	<p><b>RECOMMANDATION 3</b> : Expérimenter la réponse électronique obligatoire pour l'ensemble des marchés publics au-delà du seuil de publicité, l'extension du Marchés Publics Simplifiés (MPS) à toutes les procédures et définir les conditions techniques, juridiques et économiques d'un déploiement généralisé de la dématérialisation de la procédure de passation des marchés publics</p> <hr/> <p><b>RECOMMANDATION 4</b> : Inscrire la relation collectivité - opérateur économique dans un processus global de gestion administrative, comptable et financière</p> <hr/> <p><b>RECOMMANDATION 5</b> : Promouvoir et valoriser le baromètre des services publics numériques et démarches administratives en ligne</p>
Axe 3	<p><b>RECOMMANDATION 6</b> : Faire de la publication des actes sous format numérique le principe et de la publication sous format papier l'exception, sous réserve du respect de la loi Informatique et libertés et des règles définies par la CADA</p> <hr/> <p><b>RECOMMANDATION 7</b> : Donner la possibilité aux collectivités concernées de tenir un registre des délibérations sous forme électronique dès lors que les conditions de conservation et d'archivage électronique sont réunies</p> <hr/> <p><b>RECOMMANDATION 8</b> : Concevoir un processus de définition et de validation des profils d'archivage (format pivot d'archivage) et faciliter les transferts d'archives dans les services d'archivage électronique</p> <hr/> <p><b>RECOMMANDATION 9</b> : Imposer le standard d'échange de données pour l'archivage (SEDA) aux éditeurs de solutions d'archivage et métier et intégrer ses évolutions comme faisant partie de la maintenance obligatoire et réglementaire</p> <hr/> <p><b>RECOMMANDATION 10</b> : Favoriser le déploiement de solutions d'archivage électronique dans les territoires qui tiennent compte des besoins d'archivage électronique actuels et des besoins d'archivage futurs ainsi que la mutualisation des services d'archivage électroniques à une échelle territoriale pertinente</p>

# QUELS ÉCOSYSTEMES NUMÉRIQUES DES TERRITOIRES ?

Le numérique, base d'une gouvernance locale renouvelée au service de l'action publique et de l'économie territoriale

DANT engagement 3  
Version projet / 28 mai 2015



## PLATEFORME TERRITORIALE

Elle est administrée et gérée par l'Opérateur Public de Services Numériques. Elle est hébergée en mode cloud mutualisé et propose des services et des applications développées en partie par un réseau de prestataires et de développeurs de la forge communautaire.

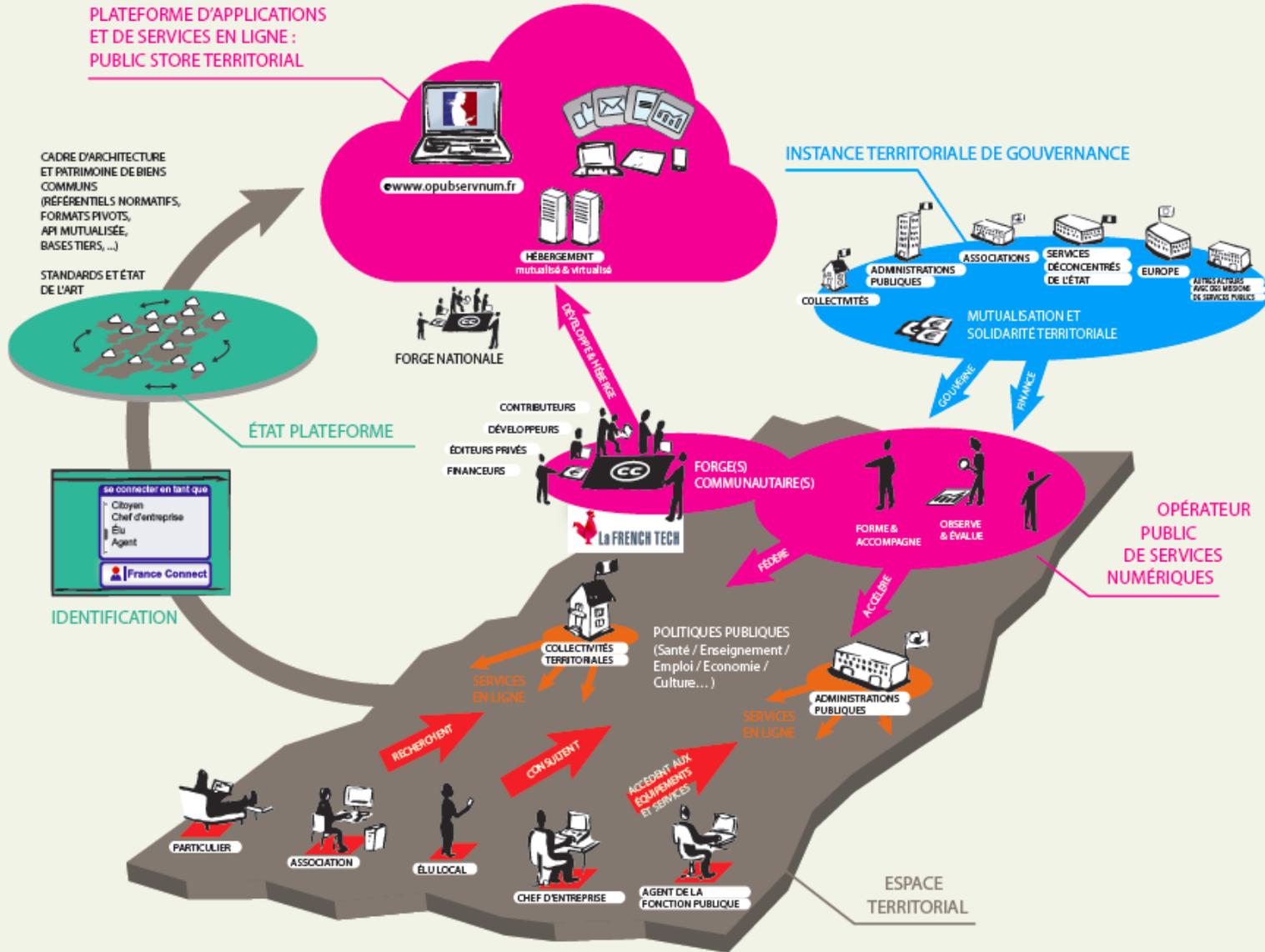
Conçue sur la base d'un cadre d'architecture commun produit par l'Etat, elle est déployée selon le concept de "marque blanche" afin de faciliter son déploiement dans les territoires. Elle est constituée en grande partie de briques logicielles ouvertes et réutilisables.

Elle est administrée et gérée par l'Opérateur Public de Services Numériques.

## ÉTAT-PLATEFORME

Il focalise la conception des services publics numériques autour des besoins et des situations des usagers (approche cross-canal) et offre une image cohérente de l'Administration.

L'Etat offre au travers de cette plateforme un outil de fédération d'identités numériques. France Connect, permettant à tout usager d'effectuer ses démarches en ligne en usant d'un même identifiant numérique reconnu par tous les services publics et permettant, sous son contrôle, l'échange de ses données entre administrations.



## INSTANCE TERRITORIALE DE GOUVERNANCE

Elle définit la stratégie de développement du numérique à l'échelle territoriale pertinente. Elle est garante de la mutualisation des infrastructures des services et des moyens.

## FORGE(S) COMMUNAUTAIRE(S)

Elles s'appuient sur le réseau des innovateurs locaux (Fablabs, tiers lieux...), lancent des appels à candidature pour le développement d'applications, font des appels de fonds (crowdfunding) et sont au cœur de l'innovation territoriale.

## OPÉRATEUR PUBLIC DE SERVICES NUMÉRIQUES

Il est chargé de mettre en œuvre la politique numérique impulsée par la conférence territoriale.

Il a pour mission :  
- Administrer et héberger la plateforme territoriale  
- Animer la communauté de développeurs de la forge numérique  
- Former et accompagner les Usagers (collectivités, entreprises, associations)  
- Observer et évaluer les pratiques et les usages du numérique.

1

Quelle valorisation du patrimoine numérique de biens communs au sein de l'écosystème numérique territorial ? Quel rôle des plateformes territoriales de services numériques ?

2

Quelle communauté d'acteurs concernés ? Quelles mobilisations des ces acteurs ?

3

Quelles conditions d'utilisation pour ce patrimoine de biens communs ? Quelles modalités de partage des responsabilités ?

4

Quel modèle de gouvernance de ce patrimoine au sein de l'écosystème numérique des territoires ?



>> Vous souhaitez rejoindre la communauté constituée et contribuer activement à la mise en œuvre opérationnelle des recommandations :

[DcANT.sgmap@modernisation.gouv.fr](mailto:DcANT.sgmap@modernisation.gouv.fr)

>> Pour accéder aux documents :

<http://www.modernisation.gouv.fr/ladministration-change-avec-le-numerique/dans-les-collectivites-territoriales/etat-et-collectivites-developpement-administration-numerique-dcant>

>> Pour concevoir autrement les services publics numériques :

<http://etatplateforme.modernisation.gouv.fr/>